

MAIRIE DE MAURECOURT

DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

PERTES DE RÉCOLTES CAUSÉES PAR LA SECHERESSE DE L'ETE 2020

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les contribuables sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes, ainsi que le montant de ceux-ci, peuvent être consultés en Mairie à partir du

06/11/2020

À MAURECOURT

Le 06 Novembre 2020

Le Maire,

